

## Compte-rendu du conseil du jeudi 13 mars à 20 H 00

**Présents :** Gaël MONNERET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Pascal SIMONET.

**Absents excusés :** Jean François REHFUSS, Martine RAISON, MARION Christophe, Roseline PACCARD.

**Secrétaire :** Corinne ODOBEL.

- Approbation du compte-rendu du conseil du 13 décembre 2024.

- Délibérations :

Délibération N° 1 : Le conseil approuve à l'unanimité le CFU 2024 du budget principal qui se présente comme suit :

	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissements Dépenses	Investissements recettes	Ensemble Dépenses ou déficit	Ensemble Recettes
<b>Résultats reportés 2023</b>	A 0.00	B 279 742.41	C 122 065.43	D 0.00	122 065.43	M= B - C 157 676.98
Opérations de l'exercice	F 194 571.94	G 280 196.39	H 122 276.37	I 177 160.62	J = F + H 316 848.31	K = G + I 457 357.01
Résultats de l'année		L = G - F <b>85 624.45</b>		N = I - H <b>54 884.25</b>		Z = L + N <b>140 508.70</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>R = M + L 243 301.43</b>	<b>S = N - M - 67 181.18</b>			<b>T = R - S 176 120.25</b>

Délibération N° 2 : Le conseil approuve à l'unanimité le CFU 2024 du budget annexe qui se présente comme suit :

Libelle	Fonctionnement dépenses ou déficit	Fonctionnement recettes	Investissements Dépenses ou déficit	Investissements recettes	Ensemble Dépenses ou déficit	Ensemble Recettes
<b>Résultats reportés 2023</b>	78 152.63	78 152.63	30 006.01	30 006.01		
Opérations de l'exercice	0	1 794.50	0	0		
Résultats de l'année		<b>1 794.50</b>	0	<b>0</b>		
<b>Résultat de clôture</b>	<b>78 152.63</b>	<b>79 947.13</b>	<b>30 006.01</b>	<b>30 006.01</b>	<b>108 158.64</b>	<b>109 953.14</b>

Délibération N° 3 : Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats du budget principal :

Affectation 1068 en investissement : 67 181.18 €.

Affectation 002 report en fonctionnement : 176 120.25 €.

Délibération N° 4 : Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats du budget annexe :

Affectation 1068 en investissement : 0 €.

Affectation 002 report en fonctionnement : 1 794.50 €.

Délibération N° 5 : Le conseil vote à l'unanimité le budget principal 2025 qui se présente comme suit :

- Fonctionnement :

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 261 932.00.00 €.

Résultat de fonctionnement reporté : 176 120,25 €.

- Dépenses : 432 409.25 €

Le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses à 432 409.25€

- Investissement :

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 106 546.18 €

Résultat de fonctionnement reporté : 58 235.00 €

- Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 97 600.00 €.

Résultat d'investissement reporté : 67 181.18 €

Le budget d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses à 164 781.18 €.

Délibération N° 6 : Le conseil vote à l'unanimité le budget annexe 2025 qui se présente comme suit :

- Fonctionnement :

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 0 €.

Résultat de fonctionnement reporté : 79 947.01 €.

- Dépenses : 79 947.01 €

Le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses à : 79 947.01€

- Investissement :

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 0 €.

Résultat d'investissement reporté : 30 006.01 €.

- Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 0 €.

Résultat d'investissement reporté : 30 006.01 €.

Le budget d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses à 30 006.01 €.

Délibération N° 7 : Le conseil vote à l'unanimité la fongibilité des crédits à l'intérieur de chaque chapitre des budgets.

Délibération N° 8 : Le conseil décide de contracter une assurance afin de prévoir le maintien de salaire à l'intention des membres de son personnel en cas d'arrêt de travail de plus de trois mois, assurance obligatoire aujourd'hui.

- Questions d'actualité :

- Une piste sera aménagée à La Mouille, à partir du chemin qui mène à Lavigny, afin de permettre l'exploitation des arbres dans cette partie de la forêt non encore pourvue. Le coût de l'opération est de 3 000.00 € TTC

- A la suite des réunions COPIL du 23 janvier et du 18 février, une synthèse du diagnostic PLUI et des ébauches du PADD sera présentée lors d'une réunion des maires et des adjoints à la mairie de Le Pin le 22 avril. Les conseils municipaux des communes d'ECLA se prononceront par vote au cours du mois de mai.

- La barrière du monument aux morts mérite d'être nettoyée et repeinte. Un devis a été fourni par une entreprise (2500 €) pour un simple nettoyage. Ce devis est refusé car trop élevé. Une autre solution est à imaginer.

- Questions diverses :

- La signalisation du passage à niveau de Chille a été remise à neuf.

- Avant l'aménagement définitif du carrefour rue Jeanne d'Arc - Champs Fleuris, le conseil souhaite recueillir les avis des riverains afin de modifier l'emplacement du matériel de signalisation s'il en est besoin.

- Le maire et les adjoints ont rencontré des techniciens de SOLHIA afin de mettre à l'étude l'aménagement de la Maison Mouillard. Une rencontre avec tous les conseillers est prévue, de même qu'avec les habitants qui le souhaiteraient.

- Le conseil est dans l'attente des résultats de l'étude concernant la défense incendie. Un arrêté sera alors pris et les travaux nécessaires à la mise aux normes envisagés.

La séance est levée à 23 h 00.

Le maire : M.Monnet.